Département : Haute Savoie Canton : BONNEVILLE

Commune: ST JEAN DE THOLOME

Arrêté n°2020/07

#### **EXTRAIT**

# DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre l'enfouissement du réseau HTA au lieu dit « Les Maréchaux »

### **ARRETE**

Article 1:

Du lundi 10 au lundi 24 février 2020 inclus, la circulation des véhicules sera interdite sur la voie communale n°13 dite des Maréchaux. Une déviation sera mise en place par l'entreprise.

#### Article 2:

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise SPIE CityNetworks.

# Article 3:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier St Jeoire,
- A l'entreprise SPIE CityNetworks

A Saint Jean de Tholome le 4 février 2020, Le Maire, Christine CHAFFARD.

